

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 26

Pouvoirs : 4

Votants : 30

N°2022-67

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 décembre deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,, Christian Vignerie, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Stéphane Seyer, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Richard Simonneau délégation à Christophe Gérouard, Bruno Grancoing délégation à Alain Duris

Secrétaire de séance : Stéphane Seyer

Objet : Engagement de la Communauté de Communes dans le dispositif de Convention Territoriale Globale (CTG).

La Communauté de Communes Ouest Limousin est actuellement engagée dans un partenariat avec la CAF 87 au travers de son Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), lequel prendra fin au 31 décembre 2022.

La disparition des CEJ au profit d'un nouveau mode de partenariat plus global est déjà engagée.

Ce nouveau mode de partenariat est dénommée Convention Territoriale Globale (CTG), et se veut être plus qu'un simple partenariat financier. Il s'agit d'une démarche visant à construire un projet social sur le territoire, associant les habitants aux politiques qui les concernent, soutenant l'action et les réponses à de nouveaux besoins, se nourrissant des politiques publiques, et faisant ainsi vivre un véritable projet de territoire attractif et innovant.

Les domaines d'intervention des CTG sont globaux : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Le plan d'action défini dans la CTG s'articule et prend sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire : CRTE, projet éducatif de territoire, etc...

La démarche de mise en place de la CTG est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, de programmer un plan d'action et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et en évaluer les impacts auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat d'une durée de 5 ans est signée avec la CAF. D'autres partenaires institutionnels peuvent également en être signataires : Etat, Conseil Départemental, CPAM, MSA, etc...

Afin de permettre à la collectivité de bénéficier, dès 2022, du bonus financier dénommé « Bonus Territoire Majoré » et intéressant principalement le multi-accueil « les Petits Filous » (environ 9800,00 € supplémentaires par an), monsieur le Président a d'ores et déjà souhaité engager la Communauté de Communes Ouest Limousin dans ce dispositif de CTG en dénonçant le Contrat Enfance Jeunesse à la date du 31 décembre 2021.

Il convient maintenant que le Conseil Communautaire, à la demande de la CAF 87, délibère en faveur d'un engagement dans le dispositif de Convention Territoriale Globale, ce qui permettrait de ne pas avoir à signer de convention pour l'exercice 2022 et d'être en conformité réglementaire.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DELIBERE FAVORABLEMENT** quant à l'engagement de la Communauté de Communes Ouest Limousin dans le dispositif de Convention Territoriale Globale à compter de l'exercice 2022.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD